

Comparatif CAP

Domaines du droit totalement pris en charge pour les honoraires d'avocats



- Litiges contractuels en matière de vente et de construction
- Litiges extracontractuels
- Droit des assurances sociales
- Droit des patients (RC + médical)
- Droit du travail
- Droit de l'aide aux victimes d'infractions
- Droit pénal (si infraction par négligence)
- Droit administratif
- Droit fiscal suisse (opposition et recours contre avis de taxation)
- Droit des assurances privées
- Droit du bail à loyer ou à ferme
- Droit de voisinage
- Droit des poursuites pour dettes et faillites
- Droit du mariage
- Droit du divorce
- Droit de la famille
- Droit des successions
- Droit d'internet
- Droits réels en matière de possession et/ou de propriété de biens meubles
- Droits réels sur des biens immeubles (servitudes, charges foncières, limite de propriété)
- Droit de la copropriété par étage
- Droit de la circulation routière
- Droit de propriété intellectuelle (auteur, marque, design)
- Imposition des véhicules et droit des véhicules au sens large
- Loi sur la protection des données
- Droit constitutionnel
- Utilisation du domaine public
- Droit des mineurs
- Droits fondamentaux
- Droits des biens culturels
- Droit de la médecine légale
- Droits de l'homme
- Droits de la personnalité
- Droit du voyage à forfait

- Litiges contractuels en matière de vente et de construction
- Litiges extracontractuels
- Droit des assurances sociales
- Droit des patients (au sens de la RC)
- Droit du travail
- Droit de l'aide aux victimes d'infractions
- Droit pénal (si infraction par négligence)

- (Médiation sur le divorce uniquement)

- (Conseils juridiques oraux uniquement)

- (Conseils juridiques oraux uniquement)

Comparatif CAP

Domaines du droit partiellement pris en charge*



*[Conseils gratuits, honoraires pris en charge à 50% avant la procédure judiciaire, puis 25% dès le début de la procédure judiciaire]

- Attaque juridique
- Droit des contrats
- Rédaction de contrats
- Droit pénal pour les infractions commises intentionnellement
- Droit du voyage
- Droit fiscal suisse
- Droit fiscal international
- Droit bancaire et financier
- Recours universitaires
- Droit des étrangers
- Droit des sociétés pour la personne physique souhaitant fonder son entreprise
- Droit du sport
- Droit de l'environnement
- Droit des sûretés
- Planification fiscale et patrimoniale
- Droit international privé et public
- Droit des constructions et du logement
- Droit pénal économique
- Droit de la concurrence déloyale
- Droit des cartels
- Droit des personnes handicapés
- Déclaration d'impôt

Comparatif CAP



Prestations de base et supplémentaires

- Conseils juridiques oraux **illimités**
 - Conseils juridiques **écrits illimités**
 - 50% de prise en charge des honoraires de notaire
 - 50% de prise en charge sur la déclaration d'impôt (faite par le cabinet)
 - Dossiers pris en charge en week-end, vacances et jours fériés
- Conseils juridiques oraux

Comparatif CAP



Délais de carences et résiliations

- 50% de prise en charge des honoraires de notaire → Aucun
 - Conseils juridiques oraux → Aucun
 - Conseils juridiques écrits → 1 mois
 - Prise en charge des honoraires d'avocat → 3 mois
 - Aucune résiliation pour sinistre
- Conseil juridique oraux → Aucun
 - Prise en charge des honoraires d'avocat → en moyenne entre 2 mois et 1 an.
 - Résiliation pour sinistre

Prix

BASIC (privée + circulation) → Dès CHF 299.80 / l'an

Privée + circulation → Dès CHF 296.- à 341.- / l'an

Comparatif DEXTRA

Domaines du droit partiellement pris en charge*



*(Conseils gratuits, honoraires pris en charge à 50% avant la procédure judiciaire, puis 25% dès le début de la procédure judiciaire)

- Attaque juridique
- Droit des contrats
- Rédaction de contrats
- Droit pénal pour les infractions commises intentionnellement
- Droit du voyage
- Droit fiscal suisse
- Droit fiscal international
- Droit bancaire et financier
- Recours universitaires
- Droit des étrangers
- Droit des sociétés pour la personne physique souhaitant fonder son entreprise
- Droit du sport
- Droit de l'environnement
- Droit des sûretés
- Planification fiscale et patrimoniale
- Droit international privé et public
- Droit des constructions et du logement
- Droit pénal économique
- Droit de la concurrence déloyale
- Droit des cartels
- Droit des personnes handicapés
- Déclaration d'impôt

Comparatif DEXTRA



Prestations de base et supplémentaires

- Conseils juridiques oraux **illimités**
 - Conseils juridiques **écrits illimités**
 - 50% de prise en charge des honoraires de notaire
 - 50% de prise en charge sur la déclaration d'impôt (faite par le cabinet)
 - Dossiers pris en charge en week-end, vacances et jours fériés
- Conseils juridiques oraux

Comparatif DEXTRA



Délais de carences et résiliations

- 50% de prise en charge des honoraires de notaire → Aucun
 - Conseils juridiques oraux → Aucun
 - Conseils juridiques écrits → 1 mois
 - Prise en charge des honoraires d'avocat → 3 mois
 - Aucune résiliation pour sinistre
- Conseil juridique oraux → 2 mois
 - Prise en charge des honoraires d'avocat → en moyenne 2 mois
 - Résiliation pour sinistre

Prix

BASIC (privée + circulation) → Dès CHF 298.80 / l'an

Privée + circulation → Dès CHF 294.- / l'an

Comparatif FORTUNA

Domaines du droit totalement pris en charge pour les honoraires d'avocats



- Litiges contractuels en matière de vente et de construction
- Litiges extracontractuels
- Droit des assurances sociales
- Droit des patients (RC + médical)
- Droit du travail
- Droit de l'aide aux victimes d'infractions
- Droit pénal (si infraction par négligence)
- Droit administratif
- Droit fiscal suisse (opposition et recours contre avis de taxation)
- Droit des assurances privées
- Droit du bail à loyer ou à ferme
- Droit de voisinage
- Droit des poursuites pour dettes et faillites
- Droit du mariage
- Droit du divorce
- Droit de la famille
- Droit des successions
- Droit d'internet
- Droits réels en matière de possession et/ou de propriété de biens meubles
- Droits réels sur des biens immeubles (servitudes, charges foncières, limite de propriété)
- Droit de la copropriété par étage
- Droit de la circulation routière
- Droit de propriété intellectuelle (auteur, **marque, design**)
- Imposition des véhicules et droit des véhicules au sens large
- Loi sur la protection des données
- Droit constitutionnel
- Utilisation du domaine public
- Droit des mineurs
- Droits fondamentaux
- Droits des biens culturels
- Droit de la médecine légale
- Droits de l'homme
- Droits de la personnalité
- Droit du voyage à forfait
- Dommages et intérêts (RC uniquement)
- Droit des assurances sociales
- Droit des patient (RC uniquement)
- Droit du travail
- Droit de l'aide aux victimes d'infractions
- Droit pénal (si infraction par négligence)
- Droit du bail à loyer
- Droit de voisinage
- Droit du divorce (uniquement sur requête commune)
- Droit des successions
- Droit d'internet
- Droits réels en matière de possession et/ou de propriété de biens meubles
- Droit d'auteur
- Imposition des véhicules et droit des véhicules au sens large

Comparatif FORTUNA

Domaines du droit partiellement pris en charge*



*(Conseils gratuits, honoraires pris en charge à 50% avant la procédure judiciaire, puis 25% dès le début de la procédure judiciaire)

- Attaque juridique
- Droit des contrats
- Rédaction de contrats
- Droit pénal pour les infractions commises intentionnellement
- Droit du voyage
- Droit fiscal suisse
- Droit fiscal international
- Droit bancaire et financier
- Recours universitaires
- Droit des étrangers
- Droit des sociétés pour la personne physique souhaitant fonder son entreprise
- Droit du sport
- Droit de l'environnement
- Droit des sûretés
- Planification fiscale et patrimoniale
- Droit international privé et public
- Droit des constructions et du logement
- Droit pénal économique
- Droit de la concurrence déloyale
- Droit des cartels
- Droit des personnes handicapés
- Déclaration d'impôt

Comparatif FORTUNA



Prestations de base et supplémentaires

- Conseils juridiques oraux **illimités**
 - Conseils juridiques **écrits illimités**
 - 50% de prise en charge des honoraires de notaire
 - 50% de prise en charge sur la déclaration d'impôt (faite par le cabinet)
 - Dossiers pris en charge en week-end, vacances et jours fériés
- Conseils juridiques oraux

Comparatif FORTUNA



Délais de carences et résiliations

- 50% de prise en charge des honoraires de notaire → Aucun
 - Conseils juridiques oraux → Aucun
 - Conseils juridiques écrits → 1 mois
 - Prise en charge des honoraires d'avocat → 3 mois
 - Aucune résiliation pour sinistre
- Conseil juridique oraux → Aucun
 - Prise en charge des honoraires d'avocat → 3 mois
 - Résiliation pour sinistre

Prix

BASIC (privée + circulation) → Dès CHF 298.80 / l'an

Privée + circulation → Dès CHF 295.- / l'an

Comparatif ORION

Domaines du droit totalement pris en charge pour les honoraires d'avocats



- Litiges contractuels en matière de vente et de construction
 - Litiges extracontractuels
 - Droit des assurances sociales
 - Droit des patients (RC + médical)
 - Droit du travail
 - Droit de l'aide aux victimes d'infractions
 - Droit pénal (si infraction par négligence)
 - Droit administratif
 - Droit fiscal suisse (**opposition** et recours contre avis de taxation)
 - Droit des assurances privées
 - Droit du bail à loyer ou à ferme
 - Droit de voisinage
 - Droit des poursuites pour dettes et faillites
 - Droit du mariage
 - Droit du divorce
 - Droit de la famille
 - Droit des successions
 - Droit d'internet
 - Droits réels en matière de possession et/ou de propriété de biens meubles
 - Droits réels sur des biens immeubles (servitudes, charges foncières, limite de propriété)
 - Droit de la copropriété par étage
 - Droit de la circulation routière
 - Droit de propriété intellectuelle (auteur, **marque, design**)
 - Imposition des véhicules et droit des véhicules au sens large
 - Loi sur la protection des données
 - Droit constitutionnel
 - Utilisation du domaine public
 - Droit des mineurs
 - Droits fondamentaux
 - Droits des biens culturels
 - Droit de la médecine légale
 - Droits de l'homme
 - Droits de la personnalité
 - Droit du voyage à forfait
- Litiges extracontractuels
 - Droit des assurances sociales
 - Droit des patients (RC uniquement)
 - Droit de travail
 - Droit pénal (si infraction par négligence)
 - Droit fiscal suisse (recours uniquement)
 - Droit des assurances privées
 - Droit du bail à loyer ou à ferme
 - Droit du mariage (que médiation)
 - Droit du divorce (requête commune)
 - Droit successoral
 - Droit d'internet
 - Droits réels en matière de possession et/ou de propriété de biens meubles
 - Droit d'auteur
 - Imposition des véhicules et droit des véhicules au sens large

Comparatif ORION

Domaines du droit partiellement pris en charge*



*[Conseils gratuits, honoraires pris en charge à 50% avant la procédure judiciaire, puis 25% dès le début de la procédure judiciaire]

- Attaque juridique
- Droit des contrats
- Rédaction de contrats
- Droit pénal pour les infractions commises intentionnellement
- Droit du voyage
- Droit fiscal suisse
- Droit fiscal international
- Droit bancaire et financier
- Recours universitaires
- Droit des étrangers
- Droit des sociétés pour la personne physique souhaitant fonder son entreprise
- Droit du sport
- Droit de l'environnement
- Droit des sûretés
- Planification fiscale et patrimoniale
- Droit international privé et public
- Droit des constructions et du logement
- Droit pénal économique
- Droit de la concurrence déloyale
- Droit des cartels
- Droit des personnes handicapés
- Déclaration d'impôt

Comparatif ORION



Prestations de base et supplémentaires

- Conseils juridiques oraux **illimités**
 - Conseils juridiques **écrits illimités**
 - 50% de prise en charge des honoraires de notaire
 - 50% de prise en charge sur la déclaration d'impôt (faite par le cabinet)
 - Dossiers pris en charge en week-end, vacances et jours fériés
- Conseils juridiques oraux

Comparatif ORION



Délais de carences et résiliations

- 50% de prise en charge des honoraires de notaire → Aucun
 - Conseils juridiques oraux → Aucun
 - Conseils juridiques écrits → 1 mois
 - Prise en charge des honoraires d'avocat → 3 mois
 - Aucune résiliation pour sinistre
- Conseil juridique oraux → Aucun
 - Prise en charge des honoraires d'avocat → en moyenne entre 1 et 12 mois
 - Résiliation pour sinistre

Prix

BASIC (privée + circulation) → Dès CHF 298.80 / l'an

Privée + circulation → Dès CHF 378.80 / l'an

Comparatif PROTEKTA

Domaines du droit totalement pris en charge pour les honoraires d'avocats



Protekta

- Litiges contractuels en matière de vente et de construction
 - Litiges extracontractuels
 - Droit des assurances sociales
 - Droit des patients (RC + médical)
 - Droit du travail
 - Droit de l'aide aux victimes d'infractions
 - Droit pénal (si infraction par négligence)
 - Droit administratif
 - Droit fiscal suisse (**opposition** et recours contre avis de taxation)
 - Droit des assurances privées
 - Droit du bail à loyer ou à ferme
 - Droit de voisinage
 - Droit des poursuites pour dettes et faillites
 - Droit du mariage
 - Droit du divorce
 - Droit de la famille
 - Droit des successions
 - Droit d'internet
 - Droits réels en matière de possession et/ou de propriété de biens meubles
 - Droits réels sur des biens immeubles (servitudes, charges foncières, limite de propriété)
 - Droit de la copropriété par étage
 - Droit de la circulation routière
 - Droit de propriété intellectuelle (auteur, **marque, design**)
 - Imposition des véhicules et droit des véhicules au sens large
 - Loi sur la protection des données
 - Droit constitutionnel
 - Utilisation du domaine public
 - Droit des mineurs
 - Droits fondamentaux
 - Droits des biens culturels
 - Droit de la médecine légale
 - Droits de l'homme
 - Droits de la personnalité
 - Droit du voyage à forfait
- Litiges extracontractuels
 - Droit des assurances sociales
 - Droit des patients (RC uniquement)
 - Droit de travail
 - Droit pénal (si infraction par négligence)
 - Droit fiscal suisse (recours uniquement)
 - Droit des assurances privées
 - Droit du bail à loyer ou à ferme
 - Droit de voisinage
 - Recouvrement (2x par année max)
 - Droit du mariage (que médiation)
 - Droit successoral
 - Droit d'internet
 - Droits réels en matière de possession et/ou de propriété de biens meubles
 - Droits réels sur des biens immeubles (servitudes, charges foncières, limite de propriété)
 - Droit d'auteur
 - Imposition des véhicules et droit des véhicules au sens large

Comparatif PROTEKTA

Domaines du droit partiellement pris en charge*



Protekta

*(Conseils gratuits, honoraires pris en charge à 50% avant la procédure judiciaire, puis 25% dès le début de la procédure judiciaire)

- Attaque juridique
- Droit des contrats
- Rédaction de contrats
- Droit pénal pour les infractions commises intentionnellement
- Droit du voyage
- Droit fiscal suisse
- Droit fiscal international
- Droit bancaire et financier
- Recours universitaires
- Droit des étrangers
- Droit des sociétés pour la personne physique souhaitant fonder son entreprise
- Droit du sport
- Droit de l'environnement
- Droit des sûretés
- Planification fiscale et patrimoniale
- Droit international privé et public
- Droit des constructions et du logement
- Droit pénal économique
- Droit de la concurrence déloyale
- Droit des cartels
- Droit des personnes handicapés
- Déclaration d'impôt

Comparatif PROTEKTA



Protekta

Prestations de base et supplémentaires

- Conseils juridiques oraux **illimités**
 - Conseils juridiques **écrits illimités**
 - 50% de prise en charge des honoraires de notaire
 - 50% de prise en charge sur la déclaration d'impôt (faite par le cabinet)
 - Dossiers pris en charge en week-end, vacances et jours fériés
- Conseils juridiques oraux

Comparatif PROTEKTA



Protekta

Délais de carences et résiliations

- 50% de prise en charge des honoraires de notaire → Aucun
 - Conseils juridiques oraux → Aucun
 - Conseils juridiques écrits → 1 mois
 - Prise en charge des honoraires d'avocat → 3 mois
 - Aucune résiliation pour sinistre
- Conseil juridique oraux → 3 mois
 - Prise en charge des honoraires d'avocat → entre 3 et 6 mois.
 - Résiliation pour sinistre

Prix

BASIC (privée + circulation) → Dès CHF 298.80 / l'an

Privée + circulation → Dès CHF 323.80 / l'an

Comparatif AXA/ARAG

Domaines du droit totalement pris en charge pour les honoraires d'avocats



Franchise de CHF 2'000.- à charge de l'assuré

- Litiges contractuels en matière de vente et de construction
 - Litiges extracontractuels
 - Droit des assurances sociales
 - Droit des patients (RC + médical)
 - Droit du travail
 - Droit de l'aide aux victimes d'infractions
 - Droit pénal (si infraction par négligence)
 - Droit administratif
 - Droit fiscal suisse (**opposition** et recours contre avis de taxation)
 - Droit des assurances privées
 - Droit du bail à loyer ou à ferme
 - Droit de voisinage
 - Droit des poursuites pour dettes et faillites
 - Droit du mariage
 - Droit du divorce
 - Droit de la famille
 - Droit des successions
 - Droit d'internet
 - Droits réels en matière de possession et/ou de propriété de biens meubles
 - Droits réels sur des biens immeubles (servitudes, charges foncières, limite de propriété)
 - Droit de la copropriété par étage
 - Droit de la circulation routière
 - Droit de propriété intellectuelle (auteur, marque, design)
 - Imposition des véhicules et droit des véhicules au sens large
 - Loi sur la protection des données
 - Droit constitutionnel
 - Utilisation du domaine public
 - Droit des mineurs
 - Droits fondamentaux
 - Droits des biens culturels
 - Droit de la médecine légale
 - Droits de l'homme
 - Droits de la personnalité
 - Droit du voyage à forfait
- Litiges extracontractuels
 - Droit des assurances sociales
 - Droit des patients (RC uniquement)
 - Droit de travail
 - Droit pénal (si infraction par négligence)
 - Droit fiscal suisse (recours uniquement)
 - Droit des assurances privées
 - Droit du bail à loyer ou à ferme
 - Droit de voisinage
 - Droits réels en matière de possession et/ou de propriété de biens meubles
 - Droits réels sur des biens immeubles (servitudes, charges foncières, limite de propriété)
 - Imposition des véhicules et droit des véhicules au sens large

Comparatif AXA/ARAG

Domaines du droit partiellement pris en charge*



*[Conseils gratuits, honoraires pris en charge à 50% avant la procédure judiciaire, puis 25% dès le début de la procédure judiciaire]

- Attaque juridique
- Droit des contrats
- Rédaction de contrats
- Droit pénal pour les infractions commises intentionnellement
- Droit du voyage
- Droit fiscal suisse
- Droit fiscal international
- Droit bancaire et financier
- Recours universitaires
- Droit des étrangers
- Droit des sociétés pour la personne physique souhaitant fonder son entreprise
- Droit du sport
- Droit de l'environnement
- Droit des sûretés
- Planification fiscale et patrimoniale
- Droit international privé et public
- Droit des constructions et du logement
- Droit pénal économique
- Droit de la concurrence déloyale
- Droit des cartels
- Droit des personnes handicapés
- Déclaration d'impôt

Comparatif AXA/ARAG



Prestations de base et supplémentaires

- Conseils juridiques oraux **illimités**
 - Conseils juridiques **écrits illimités**
 - 50% de prise en charge des honoraires de notaire
 - 50% de prise en charge sur la déclaration d'impôt (faite par le cabinet)
 - Dossiers pris en charge en week-end, vacances et jours fériés
- Conseils juridiques oraux
 - 1 seul et unique conseil par an
 - **Franchise de CHF 2'000 minimum à charge de l'assuré**

Comparatif AXA/ARAG



Délais de carences et résiliations

- 50% de prise en charge des honoraires de notaire → Aucun
 - Conseils juridiques oraux → Aucun
 - Conseils juridiques écrits → 1 mois
 - Prise en charge des honoraires d'avocat → 3 mois
 - Aucune résiliation pour sinistre
- Conseil juridique oraux → 3 mois
 - Prise en charge des honoraires d'avocat et autres coûts → 3 mois
 - Résiliation pour sinistre

Prix

BASIC (privée + circulation) → Dès CHF 298.80 / l'an

Privée + circulation → Dès CHF 348.60 / l'an